



● LE MOT DU PRÉSIDENT

Une nouvelle équipe a été élue pour composer le Comité Syndical à la suite des élections municipales du 15 mars dernier.

Nous devons remercier les anciens élus qui ont fait en sorte d'avoir une situation des plus favorables, avec des coûts maîtrisés et les moins élevés du département de la Marne par habitant.

Je tiens à saluer l'ensemble des nouveaux élus engagés pour gérer ce dossier important pour notre quotidien à tous.

Un fait d'actualité a récemment percuté nos équilibres financiers. En effet, le gouvernement a décidé de valider la mise en place d'un système de « fausse consigne » sur les bouteilles en plastique.

Pour les habitants du territoire, cette mesure va coûter plus de 10 € par habitant et par an, soit un total de 380 000 € pour notre territoire.

Le problème ? Seules les entreprises de boissons en bénéficieront, pas les Marnaises et Marnais.

Chers habitants, soyez assurés que l'ensemble de l'Assemblée Syndicale se battra tout au long de ce mandat pour continuer une politique rigoureuse sur la dépense et au meilleur service.

**Bien à vous,
Julien Valentin**

Actualités du SYMSEM

Lors de la dernière facturation de votre Redevance Incitative, vous avez reçue votre facture directement sur le site impots.gouv.fr, dans votre Espace Numérique Sécurisé de l'Usager (ENSU).

A priori ce sera désormais le cas pour toutes les factures publiques. Ceci est une initiative nationale, et ne dépend pas du SYMSEM ou des autres collectivités.

Dans le cas où vous recevriez tout de même la facture papier, attention à ne pas régler deux fois la même facture : celle sur le site et celle arrivée par courrier.

Plan canicule : en cas de fortes chaleurs, et pour préserver la santé de tous, une adaptation exceptionnelle des horaires d'ouverture de nos déchèteries pourra être mise en place durant ces périodes. Nous vous en informerons sur notre site internet et nos réseaux sociaux.



Attention ! À partir de 2027, les chèques ne seront plus acceptés. Nous vous donnerons plus de détails dans le prochain Écho du SYMSEM.

Vous souhaitez un composteur ? Rendez-vous sur notre site internet www.symsem.fr, le SYMSEM vend des composteurs à prix réduits.

Qu'y a-t-il dans vos poubelles ?

● COMPOSITION DE VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES EN 2025

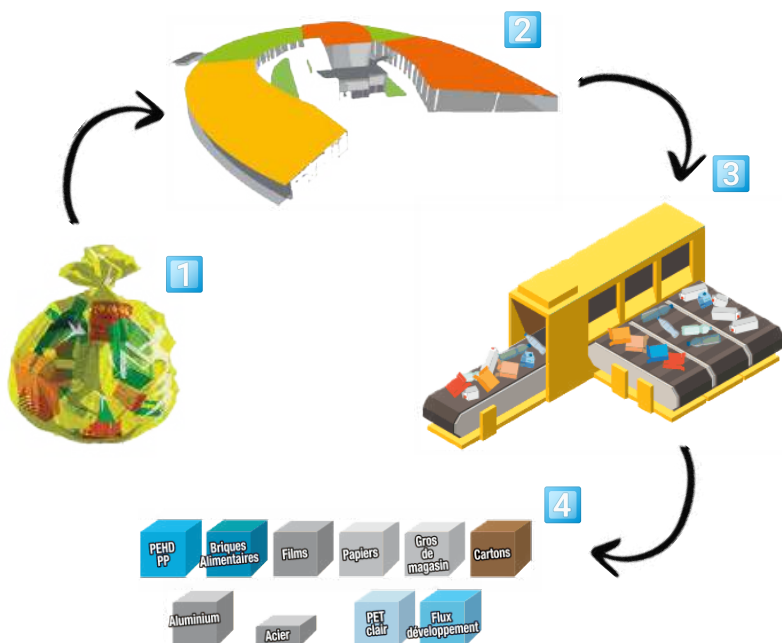
En 2025, il a été constaté que chaque habitant sur le territoire du SYMSEM a jeté en moyenne, dans son bac d'ordures ménagères :



39 % du contenu de nos poubelles d'ordures ménagères pourrait être valorisé s'il était trié.

Le parcours de vos sacs jaunes

- 1 Vos sacs jaunes sont collectés par le camion de collecte.
- 2 Une fois la collecte des sacs jaunes terminée, ils sont acheminés au Centre de tri du SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) pour être triés.
- 3 Les déchets que contiennent vos sacs jaunes sont ensuite triés selon plusieurs critères : taille, forme et matière, avec notamment un contrôle manuel en bout de chaîne.
- 4 Une fois le tri effectué, les déchets sont conditionnés sous forme de ballot et par matière, pour rejoindre les différentes entreprises de recyclage. Les matières triées sont majoritairement recyclées en France. Le reste des emballages connaît une seconde vie dans les pays limitrophes de la France.



Et si on améliorait le tri ?

● POURQUOI BIEN TRIER EST-IL IMPORTANT ?

Un bon tri permet avant tout une valorisation optimale des matériaux (métal, papier, carton, plastique) et amène ainsi à préserver les ressources naturelles.

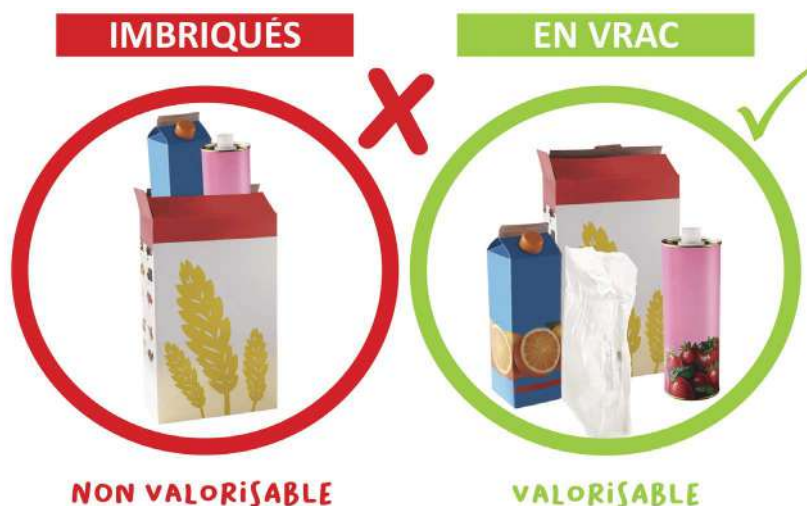
Au-delà de l'aspect écologique du tri des déchets, cela permet également de maintenir au maximum les tarifs mis en place. En effet, une bonne qualité de tri permet un coût plus bas pour le SYMSEM. À l'inverse, les déchets mal triés doivent être incinérés, ce qui coûte plus cher.



● QUELLES CONSIGNES DE TRI POUR LES SACS JAUNES ?

Voici quelques consignes qui peuvent être importantes pour la qualité du tri ainsi que pour la collecte :

- Lorsque vous jetez vos emballages dans votre sac jaune, **déposez-les en vrac et vidés dans votre sac**, et non les uns dans les autres ;
- Tous les objets en plastique ne se trient pas, nous parlons ici **uniquement des emballages en plastique** ;
- **Les bouchons** doivent être vissés sur les bouteilles et flacons en plastique ;
- **Le papier déchiqueté est à mettre dans les ordures ménagères**, et non dans le sac jaune ;
- **Les gros cartons (plus gros que le format carton de champagne) devront être apportés en déchèterie**, et ne pas être découpés en petits morceaux dans le sac jaune ;
- **Les emballages de vos produits dangereux** ne sont pas à mettre dans le sac jaune, mais sont à déposer en déchèterie (par exemple ceux présents dans votre garage) ;
- **Les mouchoirs en papier et essuie-tout sont à mettre dans les ordures ménagères ou le composteur**, mais ne vont pas dans le sac jaune ;
- **Les serviettes hygiéniques, couches et lingettes sont à mettre dans les ordures ménagères** et non dans le sac jaune.
- **Pensez à bien fermer les sacs** afin d'éviter que les déchets soient mouillés en cas de pluie.
- **L'utilisation des sacs de tri est obligatoire (bacs interdits), et ils doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte.**



Redevance Incitative

● ÉVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2026

Au 1^{er} janvier 2026, la grille tarifaire de la Redevance Incitative a évolué pour la première fois depuis deux ans. Cette augmentation, nécessaire et mesurée, s'explique par plusieurs raisons :

Un contexte de hausse des coûts

Depuis deux ans, le SYMSEM n'a pas augmenté ses tarifs, malgré la hausse continue des coûts liés à la gestion des déchets. Aujourd'hui, cette augmentation est indispensable pour maintenir la qualité du service et financer les investissements nécessaires.

Des tarifs qui restent compétitifs

Malgré cette augmentation, le SYMSEM reste le moins cher du département. Nous veillons à ce que cette hausse reste raisonnable et équitable pour tous les usagers.

Une hausse des différents marchés

Les différents marchés augmentent chaque année. Ceux-ci représentent un coût supplémentaire pour le SYMSEM (marché de collecte, marché des déchèteries).

Une fiscalité environnementale en hausse

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) passe à 19 €/tonne en 2026. Cette taxe, que nous ne maîtrisons pas, impacte directement le coût de traitement des déchets.

Des investissements pour améliorer le service

Cette augmentation permettra, à terme, de financer en partie les travaux visant à améliorer et agrandir nos déchèteries.

Les biodéchets

La loi AGECL (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) impose depuis 2024 à tous les Français de trier leurs biodéchets à la source. En pratique, cela signifie que les déchets alimentaires et les déchets verts ne doivent plus être jetés avec les ordures ménagères. Pour cela, le SYMSEM vend déjà depuis des années des composteurs individuels à prix réduits. Afin d'étendre la possibilité à tous les usagers du territoire de composter leurs biodéchets, le SYMSEM a également mis en place des composteurs collectifs.

Une hausse du SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne)

Bien que le SYVALOM n'augmente pas ses tarifs en 2026, ses coûts ont augmenté ces deux dernières années (traitement des fumées, travaux pour l'extension des consignes de tri, etc.). Cette hausse antérieure doit être prise en compte dans notre budget.



Cette augmentation nous permet de continuer à offrir un service de qualité, tout en limitant au maximum une augmentation plus radicale des tarifs qui aurait eu lieu plus tard si la grille tarifaire était restée inchangée encore une fois cette année.